



Pages documentaires

doc
CA1
EA9
R94
FRE
1973 août

No. 94
(Texte révisé août 1973)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
SEP 10 1973
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL AU CANADA

(Rédigé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social)

PARTIE I -- SERVICES DE SANTÉ

L'administration des services de santé au Canada ressortit principalement aux dix gouvernements provinciaux qui délèguent une part considérable de leurs pouvoirs en matière de santé communautaire aux autorités locales et régionales¹. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la santé des Canadiens, le Gouvernement fédéral s'intéresse à des questions de santé ayant une portée nationale et internationale et il consacre des sommes importantes aux régimes provinciaux d'assurance-médicale et d'assurance-hospitalisation ainsi qu'au perfectionnement d'autres services de santé. En outre, diverses organisations bénévoles offrent un certain nombre de services de santé et assument des tâches d'éducation du public et de recherches aux paliers national, provincial et local, souvent grâce à des subventions gouvernementales.

A titre de principal organisme fédéral dans le domaine de la santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe de nombreux secteurs spécialisés de la santé et il aide aussi les ministères provinciaux compétents. La Direction générale de la protection de la santé protège le public canadien contre les dangers qui menacent sa santé en veillant au maintien de normes convenables pour la vente dans le public de denrées alimentaires, de drogues, de cosmétiques et d'instruments médicaux. Elle se charge aussi de la surveillance, du contrôle et de la recherche en ce qui concerne les répercussions sur la santé des facteurs de l'environnement et s'occupe de la lutte contre les maladies contagieuses. La Direction générale des programmes de santé administre les intérêts fédéraux des régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'assurance-médicale à frais partagés et offre les services de conseillers techniques, d'aides au chapitre de la formation de la main-d'oeuvre ainsi que des subventions à la recherche en matière de santé aux ministères provinciaux de la santé, aux universités et aux organismes bénévoles. La principale fonction de la Direction générale des services médicaux est de prévoir et d'organiser des services médicaux et d'hygiène à l'intention des autochtones amérindiens et des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; ses autres fonctions consistent notamment à assurer des

¹ Les deux gouvernements territoriaux des régions septentrionales à faible densité de population du Canada ont également compétence sur certains services de santé.

541 9735